

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt et le onze mars à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Thierry NIGAY, Maire.

Etaient présents : Thierry NIGAY - Christophe PEGON - Maurice DEGOUT - Cédric RAQUIN -- Magali BAYON - Alexandrine DUMONT - Stéphane MOURIKS - Valérie FOUCTEAU - Véronique DEL BIANCO - Alain GRAND

Absents : Serge JUGLARET - Anne-Claire CAULIEZ-MICHEL - Nadine CLOZEL donne pouvoir à Alain GRAND

Secrétaire de séance : Valérie FOUCTEAU

Approbation du compte rendu de la réunion précédente.

DELIBERATIONS

1°) ADMISSION EN NON-VALEUR TITRES ASSAINISSEMENT 2016 ET 2017 :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la trésorerie d'admettre des titres assainissement 2016 et 2017 en non-valeur, celle-ci n'ayant pu procéder à leur recouvrement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE l'admission en non-valeur des titres suivants pour un montant total de 287.96 € :

- Titre N° 212/2016 - Mme FERREIRA - Montant de 144.72 €

- Titre N° 63/2017 - Mme FERREIRA - Montant de 143.24 €

2°) ACCEPTATION DEVIS REHABILITATION LOGEMENT DIT « MARINIER » :

Conformément à la décision de la commission bâtiments réunie le 24 février, le Maire présente les devis des travaux de rénovation du logement, pour un montant total de 66 437.63€.

Les crédits sont prévus au BP communal 2020 à l'article 21318.

3°) CONVENTION AVEC BRIONNAIS DÉCOUVERTES - LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES SUR LA HALTE NAUTIQUE :

Suite à la réunion de la commission, le Maire apporte des précisions sur le projet de convention relatif à La location de vélos électriques sur la halte nautique, en partenariat avec Brionnais Découvertes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention avec Brionnais Découvertes telle qu'elle a été présentée.

4°) RENOUELEMENT BAIL LOGEMENT ÉCOLE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail du logement de l'école arrive à échéance le 29 février 2020 et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire le bail de M. et Mme PHILIPAUD, locataires du logement de l'école, à compter du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 28 février 2021.

FIXE le loyer mensuel à 300.55€.

DECIDE de renouveler le contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière et de demander annuellement le recouvrement des frais d'entretien aux locataires.

DECIDE de demander aux locataires le recouvrement de la location du compteur thermique par FINAGAZ : 10€ tous les mois puis une régularisation en décembre.

5°) SUPPRESSION DE LA RÉGIE PHOTOCOPIES :

Vu la délibération du 21 mai 2003 autorisant la création de la régie de recettes ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 27 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des photocopies.

DECIDE la suppression de l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 100 €.

DECIDE que la suppression de cette régie prendra effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

6°) SUPPRESSION DE LA RÉGIE LOCATION DE SALLE :

Vu l'arrêté du 26 février 1987 instituant la création de la régie de recettes ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 27 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE la suppression de la régie recettes pour l'encaissement de la location de la salle polyvalente.

DECIDE la suppression de l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 2000 €.

DECIDE que la suppression de cette régie prendra effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

7°) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 8 882.34 €

- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en investissement (1068) : 0.00€

- Report en exploitation (002) : 8 882.34 €

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

8°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil municipal examine le compte administratif assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 354.39	24 897.86
	SECTION D'INVESTISSEMENT	15 585.94	11 918.00
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		6338.87
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT		9613.53
		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL	52 768.26
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	0.00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 354.39	31 236.73
	SECTION D'INVESTISSEMENT	15 585.94	21 531.53
	TOTAL CUMULE	37 940.33	52 768.26

Hors de la présence de M. Thiery NIGAY, Maire, et sous la présidence de M. Maurice DEGOUT, en qualité de doyen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte Administratif du budget assainissement 2019.

9°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Thierry NIGAY, Maire
VU la délibération en date du 11 mars 2020 approuvant le compte administratif 2019,
 Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10°) VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 :

Le Maire présente au Conseil municipal le budget assainissement 2020 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	33 825.34	24 943.00

+

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		8882.34
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 825.34	33 825.34
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE	38 564.60	32 619.01
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5945.59
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		38 564.60	38 564.60
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		72 389.94	72 389.94

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
APPROUVE le budget assainissement 2020.

11°) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET COMMUNAL :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 238 673.10 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

-Affectation en investissement (1068) : 143 406.06 €

-Report en fonctionnement (002) : 95 267.04 €

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

12°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	289 259.47	386 375.81
	SECTION D'INVESTISSEMENT	297 682.59	213 372.8
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		141 556.76
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	41 116.18	
		DEPENSES	RECETTES

	TOTAL	646 038.21	741 305.25
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	0.00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	289 259.47	527 932.57
	SECTION D'INVESTISSEMENT	356 778.74	213 372.68
	TOTAL CUMULE	646 038.21	741 305.25

Hors de la présence de M. Thierry NIGAY, Maire, et sous la présidence de M. Maurice DEGOUT, en qualité de doyen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte Administratif du budget communal 2019.

13°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Thierry NIGAY, Maire
VU la délibération en date du 11 mars 2020 approuvant le compte administratif 2019,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNAL :

Le Maire présente au Conseil municipal le budget communal 2020 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	470 986.04	375 719.00
+		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		95 267.04
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		470 986.04	470 986.04
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE	359 395.00	502 801.06

	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	143 406.06	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	502 801.06	502 801.06
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	973 787.10	973 787.10

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
APPROUVE le budget communal 2020.

15°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Le Maire propose de ne pas augmenter les taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE les taux de référence 2020 comme indiqué ci-dessous :

- Taxe foncière (Bâti) : 22.06
- Taxe foncière (non bâti) 36.97
- CFE : 19.57

QUESTIONS DIVERSES

C.PEGON :

- L'opération OPAH est relancée ; un bureau d'études a été désigné et le dispositif sera opérationnel en 2021.

A.GRAND :

- Au sujet de la numérotation métrique et concernant le courrier reçu : certaines informations relatives au changement d'adresse sont erronées. En effet, seul la carte grise doit impérativement faire l'objet du changement d'adresse. Les autres modifications sont facultatives.
- Des arbres qui longent la propriété De Villette ont besoin d'être élagués.

S. MOURIKS :

- Le courrier relatif à l'adressage ne mentionne pas la date de mise en application.

Le Maire : le changement d'adresse devra être effectué dès lors que les numéros et plaques de rues seront apposés. La commande a été passée.

C. RAQUIN:

- Je regrette d'avoir eu à prendre la décision de ne plus faire partie du conseil municipal ; je suis déçu et je pense que je pouvais continuer à apporter ma contribution à la commune.

T. NIGAY:

- Remerciements pour le bulletin municipal et à l'intention des membres du conseil municipal avec lesquels « nous avons fait du bon travail pendant 6 ans ; nous étions un bon groupe ».

Séance close à 21h50.